

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 5 avril dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

SOLIDARITÉS SOCIALES

PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : 325 379 € D'AIDES ATTRIBUÉS

Le Département attribue des subventions aux associations, collectivités et institutions qui développent des actions de prévention contre la perte d'autonomie des personnes âgées. **54 dossiers ont ainsi bénéficié d'un avis favorable du Département au titre de l'année 2024 pour un total de 325 379 €** de subventions, dont, à titre d'exemple :

- **30 000 € attribués à l'association Musique et Solidarité** pour l'organisation d'ateliers de musicothérapie dans les EHPAD du département et l'organisation d'un festival de musique inclusif.
- **35 000 € attribués au Centre communal d'action sociale de Lourdes (CCAS)** pour l'organisation d'ateliers hebdomadaires : activité physique, nutrition, sophrologie, théâtre...
- **4 500 € attribués à l'association Initiativ'retraite 65** pour l'organisation d'ateliers informatiques.
- **5 670 € attribués à l'association L'Air en Tête et de l'EHPAD Castelmouly à Bagnères-de-Bigorre** pour l'organisation d'ateliers de relooking et de développement personnel.

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

FONDS DÉPARTEMENTAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Cinq opérations bénéficient d'un soutien du Département pour un montant total de 50 050 € :

- **1 900 € attribués à l'association pyrénéenne de glaciologie Moraine** pour une étude des glaciers des Pyrénées en 2024.
- **30 200 € attribués au Syndicat mixte Adour amont** pour son programme pluriannuel de gestion des cours d'eaux.
- **5 900 € attribués au Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE 65)** dans le cadre de ses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- **10 000 € attribués à l'association Nature et Patrimoine** pour la réalisation d'un film sur la Neste « D'eau et de terre ».
- **2 050 € attribués à la société de production France THM Productions** pour la réalisation d'un film « Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau ».

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL

Lors du vote du budget 2024, l'Assemblée départementale a voté l'attribution d'une dotation de **7,96 M € au titre du Fonds d'Aménagement Rural (FAR)**. Ce dispositif permet aux communes de moins de 2 000 habitants de financer une partie de leurs travaux d'aménagement.

CANTON DE LA VALLÉE DE L'ARROS ET DES BAÏSES

Les communes du canton de la Vallée de l'Arros et des Baïses bénéficient d'une aide du FAR de 1 154 192 € dont, à titre d'exemple :

- **20 000 € attribués à la commune d'Asque** pour des travaux de voirie, la réhabilitation rénovation thermique et accessibilité de la maison des associations.
- **20 000 € attribués à la commune de Bernadets-Dessus** pour l'achat d'un distributeur de pain et des travaux de voirie.
- **18 978 € attribués à la commune de Castillon** pour des travaux de préservation et d'embellissement du centre du village.
- **19 730 € attribués à la commune de Lhez** pour des travaux sur les logements communaux et la voirie, la rénovation du préau, l'acquisition d'électroménager pour la salle des fêtes.
- **3 580 € attribués à la commune de Lutilhous** pour la mise en sécurité de la cour de l'école et la réfection des gouttières de l'église.
- **20 000 € attribués à la commune de Mauvezin** pour la modernisation de la voirie communale et la création d'un assainissement autonome pour les logements communaux.
- **20 000 € attribués à la commune de Montastruc** pour la réfection du pont rue de la Poste.

CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesses@ha-py.fr